

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 février 2025

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 929)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 38

présenté par
M. Meurin

à l'amendement n° 20 de M. Roseren

ARTICLE 1ER BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.